

PARRAINAGE 2025/2026

Si un membre inscrit au TCC en 2024/2025 PARRAINE **une personne adulte** n'ayant pas été inscrite au TCC depuis la saison 2021 et que le FILLEUL s'inscrit à au moins une **des activités à l'année du TCC** pour la saison 2025/2026 (tennis, aquatiques ou fitness), **le PARRAIN bénéficiera d'une remise de 10% calculée sur la cotisation de l'activité nouvelle la plus élevée du FILLEUL.**

Le filleul sera également récompensé et bénéficiera d'une invitation au tennis ou à la piscine du Chardon Bleu pour un membre de sa famille, un ami ou une relation.

Pour cela, il vous suffit, en même temps que la régularisation de votre cotisation 2025/2026, de compléter et de nous retourner **le bon de parrainage et de nous remettre votre RIB.** Vous recevrez le règlement de votre remise ultérieurement par virement.

Modalités :

- Le FILLEUL ne doit pas avoir été inscrit au TCC pendant une des quatre dernières années précédant l'année de son inscription 2025/2026
- L'inscription du FILLEUL doit avoir été faite **avant le 30 septembre 2025**
- Si le FILLEUL s'inscrit à plusieurs activités, la remise sera calculée sur l'activité dont le montant est le plus élevé
- Un PARRAIN peut cumuler cette remise avec les autres remises existantes au TCC, et, en profiter aussi pour chaque inscription de nouveaux membres quel que soit le nombre de ces derniers.

Spécificités pour les jeunes :

Si un membre « jeune » inscrit au TCC en 2024/2025 PARRAINE **un de ses copains ou copines** qui s'inscrit à l'École de tennis en 2025/2026, nous lui donnerons ainsi qu'à ses parents un total de **5 invitations gratuites** pour venir faire découvrir notre piscine du Chardon Bleu (1).

(1) Invitation réservée aux jeunes de 6 ans et plus accompagnés d'un de ses parents le jour de leur venue à la piscine.